



# Gibloux Volley

## Concept de protection pour les entraînements dès le 30 octobre 2020

Gibloux Volley  
Case Postale 82  
1726 Farvagny-le-Grand

[info@giblouxvolley.ch](mailto:info@giblouxvolley.ch)  
[www.giblouxvolley.ch](http://www.giblouxvolley.ch)

### **Personne responsable du plan coronavirus**

Prénom: Benoit

Nom: Perroud

E-Mail: [benoit@noisette.ch](mailto:benoit@noisette.ch)

Numéro de téléphone portable: 0763778738

Version: 31.10.2020

Auteur: Benoit Perroud

## **Nouvelles conditions cadres**

En principe, ce sont les directives de l'OFSP ou des cantons et communes qui s'appliquent. Par conséquent, il faut toujours tenir compte du fait que l'entraînement est autorisé dans le canton concerné et que l'infrastructure est disponible. Les concepts de protection des exploitants des installations doivent également être respectés.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements:

### **1. Pas de symptôme à l'entraînement**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

### **2. Port du masque obligatoire et garder ses distances**

En principe, le port du masque et la règle de la distance d'au moins 1,5 m s'applique pendant l'entraînement à toutes les personnes. La distance doit être respectée malgré le port du masque. Lors du trajet aller, de l'entrée et de la sortie de l'installation sportive, dans les vestiaires (douches et toilettes inclus), lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, la distance de 1,5 mètre avec les autres personnes ainsi que le port du masque de protection doivent être maintenus. Renoncez aux poignées de main ou « high five ». Voir également au Point 6 « Conditions pour l'entraînement conformément à la décision du Conseil fédéral du 28.10.2020 ».

### **3. Se laver soigneusement les mains**

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. Le club met à disposition du gel hydro-alcoolique dans l'armoire à ballons.

### **4. Etablir des listes de présence**

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : l'App Mindful, doodle, application, Excel, etc.).

La liste des présences est établie via le site web du club, plus précisément un formulaire spécialement conçu pour l'occasion (<https://www.giblouxvolley.ch/fr/equipes/liste-de-presence>) que chaque responsable d'entraînement remplira dument au plus tard 12 heures après l'entraînement.

### **5. Désigner une personne responsable au sein du club**

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Benoit Perroud. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 76 377 87 38 ou [benoit@noisette.ch](mailto:benoit@noisette.ch)).

## **6. Conditions pour l'entraînement conformément à la décision du Conseil fédéral du 28.10.2020**

Entraînements avec les personnes de plus de 16 ans :

- Une surface de 15m<sup>2</sup> doit être disponible par personne. Cela signifie que dans la salle, un maximum de 5 joueurs ou joueuses peuvent se trouver dans chaque moitié de terrain de volleyball en même temps. Sur le sable, ce sont au maximum 4 joueurs ou joueuses dans chaque moitié de terrain de beach volley en même temps.
- Si toute la surface de la salle est utilisée, la superficie de 15 m<sup>2</sup> par personne s'applique jusqu'à un maximum de 15 personnes.
- Le port du masque est obligatoire. La distance de 1,5 m doit néanmoins toujours être respectée !
- L'entraînement sans masque n'est autorisé que si aucune autre personne ne se trouve dans un rayon de 15m<sup>2</sup>.
- L'obligation de porter un masque s'applique notamment aux entraîneur-e-s pendant toute la durée de l'entraînement et à toutes les personnes présentes dans les vestiaires.

## **7. Prescriptions spécifiques**

Activités sportives des enfants et des adolescents de moins de 16 ans : conformément à la décision du Conseil fédéral, l'activité sportive des moins de 16 ans n'est soumise à aucune restriction.

- L'utilisation des vestiaires est permise selon les indications en ce-dessous.
- Les membres des équipes arriveront à l'heure du début de l'entraînement (et non en avance), et quitteront la salle rapidement après la fin de l'entraînement pour éviter au maximum de croiser les autres joueurs
- Les parties communes (poignées, wc-lavabos, cuisine, mobilier, ...) sont désinfectées après l'entraînement au moyen de spray et de papier mis à disposition.
- Le matériel (piquets, cônes, cerceaux, tapis, ...) est désinfecté après l'entraînement au moyen de spray et de papier mis à disposition.
- Les discussions d'équipes après l'entraînement, pour peu qu'elles soient indispensables, doivent respecter les règles d'usage en vigueur.

Farvagny, le 31 octobre 2020

Comité Gibloux Volley